

INFOS UTILES :

Mairie

24380 GRUN-BORDAS

☎ 05.53.54.78.25.

📠 05.53.03.49.01

communegrunbordas@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi :

14 h - 18 h

Jeudi :

9 h à 12 h

14 h - 17 h 30

Permanence des élus :

Le Maire :

Mercredi 14 h – 18 h

Jeudi 14 h 17 h 30

et sur rendez-vous

Première adjointe :

Mercredi 16 h 30 – 18 h



C.I.A.S Vergt :

Aide à la personne

Route de Salon

Tél. : 05.53.54.76.70



Déchèterie BREUILH (24380)

05.53.46.35.39

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 8 h à 12 h

et de 14 h à 18 h



Communauté de communes

Pays Vernois

et Terroir de la Truffe

Tél: 05 53 54 35 95

Télécopie: 05 53 54 37 23

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au mardi

et du jeudi au vendredi

de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00.

Le mercredi de 8h30 à 12h00.



*Le Maire et le Conseil municipal vous présentent leurs
meilleurs vœux pour 2015 et vous invitent à fêter la
nouvelle année*

le dimanche 25 janvier 2015 à 14 h 30
à la salle des fêtes

Nous partagerons la galette des rois.

Nous vous attendons nombreux

Le mot du Maire

Chers habitants de la commune de Grun Bordas,

La période des vœux est l'occasion de faire un bilan sur l'année écoulée.

L'équipe municipale a pu mener à bien sa tâche dans la continuité des années précédentes grâce à la compétence des personnels et à la disponibilité des conseillers.

Le bon fonctionnement de l'école avec aujourd'hui 30 élèves, le remplissage des 4 maisons en location, la réputation du restaurant et la fréquentation de la salle des fêtes sont autant d'indicateurs de la vie de la commune.

C'est également le moment de souhaiter une bonne année à venir.

Le projet d'améliorer l'accès à l'école et de faciliter le passage du bourg de Bordas à l'ensemble église – salle des fêtes par un chemin piéton va voir le jour.

Le maintien de la qualité des services qui nous incombent passera par nos soins mais également par la poursuite des relations étroites avec nos partenaires que sont la communauté des communes (école, routes intercommunales, urbanisme, assainissement), le conseil général (aide à l'aménagement de bourgs, routes départementales), la DIRCO (RN 21) et les services de l'état.

Tout cela ne peut fonctionner sans la contribution de chaque habitant à la gestion des abords et à de bonnes relations avec le reste de la communauté.

En ce sens, le conseil municipal a décidé d'exprimer de vive voix ses vœux autour d'une galette, **le dimanche 25 janvier à 14h30 à la salle des fêtes.**

Ce sera également l'occasion de faire un geste à destination des anciens de la commune...

Gilles MOTARD

Les impôts locaux

Vous avez peut-être constaté l'augmentation de la part communale dans vos taxes d'habitation et foncières. Si vous y regardez de plus près, vous constaterez que la part qui revient à la communauté de communes a diminué d'autant ; ce qui revient à un maintien du taux de prélèvement pour chaque contribuable. Cette opération sera neutralisée par un reversement à la communauté.

Rétrospective

Commémoration du 11 novembre

Cette année et pour commémorer le 100^{ème} anniversaire du début de la guerre de 1914/1918, les enfants de l'école ont réalisé une guirlande de bleuets qui a entouré le monument aux morts pendant la cérémonie au cours de laquelle le Maire a lu le message du Secrétaire d'état aux anciens combattants et cité Le nom des soldats tombés lors de la Grande Guerre.





Comme chaque année la randonnée « Run et Bike » est passé sur la commune le 4 décembre afin de recueillir les dons des habitants au profit de l'AFM pour la recherche sur les maladies génétiques. Une trentaine de motocyclistes se sont arrêtés sur le stand où leur a été proposé vin chaud, café, gâteaux.

Quelques nouvelles de l'école :

Le 23 septembre : nous sommes allés au jardin de paradis à Montagnac La Crempse. Nous avons fait divers ateliers en lien avec l'eau. Par exemple, nous avons pêché avec une épuisette des petits animaux qui vivent dans une mare. Puis, nous les avons observés.



Au mois d'octobre, nous nous sommes rendus près du ruisseau de la commune. Nous avons vu des crevettes d'eau douce.

Le 11 novembre, nous avons participé à la commémoration de la première guerre mondiale. En classe, nous avons confectionné des bleuets. Nous les avons accrochés près du monument aux morts et mis à nos boutonnières.

Le 11 décembre, avec nos copains de Beauregard et Bassac et de Saint Mayme de Péreyrol, nous avons vu un spectacle à la salle des fêtes : Un Noël autour du monde. L'artiste a nous a expliqué comment on fête Noël dans les autres pays et elle a joué de plusieurs instruments de musique.

Le 12 décembre, c'était le Noël de l'école : nous avons présenté un spectacle de chants puis le Père Noël est passé.

Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 prochains

A compter de cette année, et en vertu de la loi du 17 Mars 2013, il faut désormais parler d'élections départementales et non plus cantonales. Elles sont l'occasion d'élire les conseillers départementaux, auparavant appelés conseillers généraux au sein du conseil départemental (ancien conseil général).

Un mode d'élection modifié :

Deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité.

Par ailleurs, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe. Quatre noms figureront donc sur les bulletins, et on ne pourra en rayer aucun sous peine de nullité. Il n'est donc pas question de panacher.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne

l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Cependant, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal.

Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité

La situation en Dordogne

En Dordogne, les cinquante cantons existants font place à 25 nouveaux cantons. Les élus ne seront pour autant pas moins nombreux puisqu'élus en tandems.

Le canton de Vergt

Le canton de Vergt composé actuellement de 16 communes disparaît au profit du **canton du Périgord central** composé lui, de 38 communes.

Par rapport à l'ancien canton, le canton du Périgord central associe vingt-deux communes de l'arrondissement de Bergerac (les dix-sept communes du canton de Villamblard plus cinq communes du canton de Sainte-Alvère) et seize communes de l'arrondissement de Périgueux (les communes du canton de Vergt).

Ancien canton de vergt :

Bourrou, Breuilh, Cendrieux, Chalagnac, Creyssensac et Pissot, Eglise Neuve de Vergt, Fouleix, Grun Bordas, Lacropte, Saint Amand de Vergt Saint Mayme de Pereyrol, Saint Michel de Villadeix, Saint Paul de Serre, Salon, Vergt et Veyrines de Vergt.

Nouveau canton Périgord Central

:
Beleymas, Bourrou, Breuilh, Campsegret, Cendrieux Chalagnac Clermont-de-Beauregard
Creyssensac-et-Pissot Douville
Église-Neuve-d'Issac Église-Neuve-de-Vergt Fouleix Grun-Bordas Issac Lacropte Laveyssière
Limeuil Maurens Montagnac-la-Crempse Paunat Saint-Amand-de-Vergt Saint-Georges-de-Montclard Saint-Hilaire-d'Estissac Saint-Jean-d'Estissac Saint-Jean-d'Eyraud Saint-Julien-de-Crempse Saint-Laurent-des-Bâtons Saint-Maime-de-Péreyrol Saint-Martin-des-Combes Saint-Michel-de-Villadeix Saint-Paul-de-Serre
Saint-Alvère Salon Trémolat Vergt Veyrines-de-Vergt Villamblard.

Liens avec la communauté de communes

On parle beaucoup de réforme territoriale. Avant les mutations qui vont s'opérer à partir des prochaines élections en mars et en décembre 2015, il y a déjà eu des fusions de communautés de communes. Aujourd'hui la représentation d'une petite commune comme la nôtre dans le conseil de la nouvelle communauté des communes du Pays vermois et du Terroir de la Truffe est assurée par le maire suppléé par la 1^{ère} adjointe. Ainsi ont lieu 1 conseil par mois à la maison des services à Vergt ainsi que des réunions régulières des différentes commissions.

Nouveau :

Les poubelles destinées à recevoir les sacs jaunes **ne se différencient plus que par le couvercle de couleur jaune.**

Attention à bien observer cette couleur quand vous y mettez vos déchets.

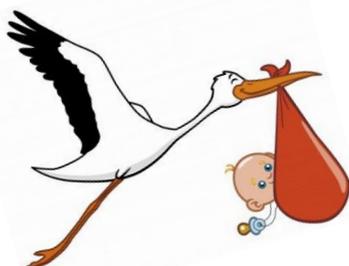


Aides à l'amélioration de votre logement :

Si vous souhaitez rénover, adapter votre logement ou économiser de l'énergie, une permanence de conseil a lieu à la mairie de Vergt, les 1ers vendredi de chaque mois. Des plaquettes d'information sont disponibles à la mairie.

Carnet – année 2014 :

Naissances :



- ★ **Diogo COSTA PINTO** né le 23 janvier 2014
- ★ **Julia BEGAUGEAU** née le 1^{er} février 2014
- ★ **Kélyan MATINOTY** né le 4 avril 2014
- ★ **Malone-Charlie LARGE** née le 23 août 2014
- ★ **Eliora MEYER** née le 3 septembre 2014

Décès :

- **Jeanne VERROUIL** décédée le 28 janvier 2014
- **Yvette LABRIOT** née **GREGOIRE** décédée le 23 avril 2014
- **Nelly-Marie DUBOIS** décédée le 4 août 2014
- **Françoise DIAZ** décédée le 6 octobre 2014
- **Marie-Andrée SAYEN** décédée le 16 novembre 2014
- **Jeanne MERLET** décédée le 17 décembre 2014



Agenda :

Repas de la société de chasse : 7 mars 2014 - salle des fêtes

Hommage de Monsieur Fernand SABOURET à Madame Andrée SAYEN

En ce jour du 22 décembre 2014, à l'heure où nous allons mettre en terre les cendres de Andrée DESMAISON épouse SAYEN, il est difficile pour moi de trouver les mots qui conviennent pour faire le rappel de tous les services qu'Andrée a rendus à la commune de GRUN-BORDAS au cours des 18 ans qu'elle a passés auprès de moi en tant que première adjointe.

Andrée est née le 5 octobre 1925 au bourg de BORDAS, fille unique de Alice BOISSEAU et de Richard DESMAISON. Elle est orpheline en 1940 à l'âge de 15 ans de son père mort pour la France.

Après avoir accompli toute sa scolarité primaire à l'école de Bordas, Andrée est admise à l'Administration des Postes et Télécommunications en région parisienne. C'est là qu'elle rencontre Jean SAYEN qui deviendra son époux. Deux filles Annie et Catherine naîtront de leur union, trois petits-enfants viendront par la suite apporter la joie dans la famille.

Elle est mutée à PERIGUEUX en 1975, et Jean est affecté en même temps à l'Inspection Académique à PERIGUEUX. A partir de cette époque ils viendront habiter à Bordas dans la maison familiale des BOISSEAU.

En mars 1983, aux élections municipales, je propose à Andrée d'entrer au Conseil municipal, ce qu'elle accepte. Andrée deviendra ainsi la première femme candidate et élue dans le Conseil municipal de GRUN. Elue et réélue à trois reprises, soit 18 ans au cours desquels Andrée a apporté bénévolement à la commune tout son temps libre, toute sa compétence administrative.

En collaboration étroite et en parfaite entente avec Denise LABRIOT secrétaire de mairie, elle réalise de nombreux et importants dossiers qui ont précédé et accompagné :

- l'adduction d'eau sur toute la commune,
- le renforcement du réseau électrique, qui, en quelques années est passé de 3 à 10 postes de transformation de 110 à 220 volts,
- la création d'une place qui a nécessité d'enlever 10 000 m³ de roche. Sur cette place ainsi dégagée, la construction de la salle des fêtes construite bénévolement les samedis et dimanches par les gens de la commune auxquels Andrée apportait une partie des repas de midi pris en commun dans le garage BILLAT. Sur cette même place ont été construits le restaurant, et plus tard la Mairie
- la transformation complète de l'école avec l'aménagement du logement de fonction de l'étage,
- le réaménagement de la RN 21 qui traverse la commune sur 63 km,
- la mise aux normes du ruisseau le VERN sur les 4 km qui traversent la commune avec la construction de trois ponts,
- la création d'une importante usine pour le traitement des noix, hélas détruite par un incendie,
- le revêtement de tous les chemins ruraux propriété de la commune, desservant les maisons et ceux reliant les hameaux entre eux,
- l'ouverture et le fléchage de 10 km de sentiers de randonnée aujourd'hui inclus dans le plan cantonal des sentiers de randonnées,
- l'aménagement de nouvelles voies d'accès à l'église ainsi que l'éclairage électrique intérieur et l'électrification des cloches,
- la mise en place définitive du monument aux morts.

Encore quelques mots qui seront ma conclusion.

Andrée, jusqu'au dernier souffle de ma vie, le souvenir de votre personne et de tout le travail bénévole accompli pour le compte de la commune resteront gravés dans ma mémoire.

Numéros utiles :

<p>AMBULANCE / TAXI 05 53 08 57 64 WIEGANT Route de Salon 24380 Vergt</p>	<p>LA POSTE 05 53 03 83 50 5, Place Charles Mangold 24380 Vergt</p>	<p>OSTEOPATHE 06 71 22 95 26 Marjorie BESSE 4, Place Marty 24380 Vergt</p>
<p>DENTISTES 05 53 54 90 48 Philippe CARCENAC 10, Route de Bergerac 24380 Vergt</p>	<p>MEDECINS 05 53 54 90 09 Docteur TRICAUD 11bis Grand'Rue 24380 Vergt</p>	<p>PEDICURE / PODOLOGUE 05 53 54 96 22 Aure CEROU 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>
<p>05 53 54 96 22 Bernard FRANCOIS 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 66 96 Docteur PARROT-TRUCHASSOUT 1, Boulevard Aristide Briand 24380 Vergt</p>	<p>PHARMACIES 05 53 54 90 20 Bruno BENSUSSAN 10, Place Marty 24380 Vergt</p>
<p>EDF 08 10 33 36 24 Sécurité dépannage</p>	<p>Groupe Médical 05 53 54 96 22 Docteur Stéphane BUHAJ Docteur Frédéric LAMAZIERE Docteur Max RENAUDIE 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 98 95 Annie CHANRAUD-BOUYROU 16, Place de la Halle 24380 Vergt</p>
<p>GENDARMERIE 05 53 07 89 75 21, rue du Château Vieux 24380 Vergt</p>	<p>OFFICE NOTARIAL 05 53 54 90 19 Ph, BRUS, J-C LOPEZ et Ch. SARLAT-LABADIE 6, Avenue des Anciens Combattants 24380 Vergt</p>	<p>05 53 54 90 16 Mesdames LOPEZ-RICHARD 12, Route de Bergerac 24380 Vergt</p>
<p>INFIRMIERES 05 53 54 98 35 Groupe Médical 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>OPTICIEN 05 53 54 33 18 Lachal Grand'Rue 24380 Vergt</p>	<p>TAXI 05 53 54 74 00 Allo Taxi Vernois 8bis, Place Jean Jaurès 24380 Vergt</p>
<p>KINESITHERAPEUTES- MASSEURS 05 53 54 72 27 Véronique SUDRIE Chateau 24380 Vergt</p>	<p>ORTHOPHONISTE 05 53 08 61 57 Sylvie GEOFFROY 1, Avenue du 26ème R.I. 24380 Vergt</p>	<p>VETERINAIRE 05 53 54 90 14 Olivier PENNANT 5, Boulevard Fénélon 24380 Vergt</p>
<p>05 53 35 16 64 SCP VERNET Olivia et Roger VERNET 62, Grand'Rue 24380 Vergt</p>		



SAMU

POLICE

POMPIERS



TOUTES URGENCES

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

SMS OU FAX

Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

15

17

18

112

114

A noter :

A partir du prochain numéro de votre bulletin municipal, nous avons fait le choix de ne plus annexer les comptes-rendus des réunions du Conseil municipal.

Toutefois, ils seront toujours affichés à la porte de la Mairie et nous pouvons également les adresser à ceux qui le souhaitent.

Par ailleurs, en nous laissant votre adresse électronique à l'adresse suivante communegrumbordas.info@orange.fr, nous pourrons vous transmettre des infos ponctuelles ou urgentes entre deux bulletins municipaux.

Bien entendu, votre adresse mail ne sera en aucune façon diffusée.

Le bulletin municipal, quant à lui, continuera de vous être livré dans votre boîte aux lettres.

Vos remarques et suggestions :

Nous attendons vos remarques et suggestions concernant l'amélioration de ce bulletin mais également vos idées ou questions sur la vie dans notre commune.

Vous pouvez nous en faire part par courriel (communegrumbordas@wanadoo.fr) ou en complétant le talon ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Vous pouvez aussi le signer ou le laisser anonyme.

Nous comptons beaucoup sur votre participation.

D'avance merci.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....